



ANSM - Mis à jour le : 05/06/2023

## 1. DENOMINATION DU MEDICAMENT

**PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg, poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam**

## 2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Paracétamol ..... 500 mg  
Acide ascorbique (Vitamine C) ..... 200 mg  
Maléate de phéniramine ..... 25 mg

Pour un sachet de 5 g.

Excipients à effet notoire : aspartam (E951) (43 mg), maltodextrine (source de glucose), éthanol.  
Pour la liste complète des excipients, voir rubrique 6.1.

## 3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre pour solution buvable en sachet.

## 4. DONNEES CLINIQUES

### 4.1. Indications thérapeutiques

PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg, poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam est indiqué chez l'adulte et l'enfant (à partir de 15 ans) au cours des rhumes, rhinites, rhinopharyngites et des états grippaux :

- de l'écoulement nasal clair et des larmoiements ;
- des éternuements ;
- des maux de tête et/ou fièvre.

### 4.2. Posologie et mode d'administration

#### Posologie

Cette présentation est réservée à l'adulte et à l'enfant à partir de 15 ans.

Age (poids)	Dose par administration	Intervalle d'administration	Dose journalière maximale
-------------	-------------------------	-----------------------------	---------------------------

<b>Adultes et enfants à partir de 15 ans</b> (à partir de 50 kg)	<b>1 sachet</b> (500 mg paracétamol 25 mg phéniramine 200 mg vitamine C)	<b>4 heures minimum</b>	<b>3 sachets</b> (1500 mg paracétamol 75 mg phéniramine 600 mg vitamine C)
---	--	-------------------------	--

### Patients insuffisants rénaux

**En cas d'insuffisance rénale et sauf avis médical, il est recommandé de réduire la dose et d'augmenter l'intervalle minimum entre 2 prises, selon le tableau suivant :**

<b>Clairance de la créatinine</b>	<b>Intervalle minimal d'administration</b>
? 50 mL/min	4 heures
10-50 mL/min	6 heures
< 10 mL/min	8 heures

La dose totale de paracétamol (prenant en compte l'ensemble des autres médicaments contenant du paracétamol dans leur formule) ne doit pas excéder 3 g/jour.

### Situations cliniques spéciales

La dose journalière de paracétamol efficace la plus faible doit être envisagée, sans excéder 60 mg/kg/jour (sans excéder 3 g/jour) dans les situations suivantes :

- adultes de moins de 50 kg ;
- insuffisance hépatocellulaire légère à modérée ;
- alcoolisme chronique ;
- malnutrition chronique (réserves basses en glutathion hépatique) ;
- déshydratation.

### **Doses maximales recommandées :**

- chez l'adulte et l'enfant de plus de 50 kg, LA DOSE TOTALE DE PARACETAMOL (PRENANT EN COMPTE L'ENSEMBLE DES MEDICAMENTS CONTENANT DU PARACETAMOL DANS LEUR FORMULE) NE DOIT PAS EXCEDER 4 GRAMMES PAR JOUR (voir rubrique 4.9).

### Mode d'administration

Voie orale.

Les sachets doivent être pris dans une quantité suffisante d'eau, froide ou chaude.

Au cours d'états grippaux, il est préférable de prendre ce médicament dans de l'eau chaude le soir.

### Durée de traitement

La durée maximale de traitement est de 5 jours.

### **4.3. Contre-indications**

- Hypersensibilité aux substances actives ou à l'un des excipients mentionnés à la rubrique 6.1.
- En cas d'insuffisance hépatocellulaire sévère.
- En cas de risque de glaucome par fermeture de l'angle.
- En cas de risque de rétention urinaire liée à des troubles uréthro-prostatiques.
- Chez l'enfant de moins de 15 ans.
- Chez les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU) en raison de la présence d'aspartam (E951).

### **4.4. Mises en garde spéciales et précautions d'emploi**

En cas de fièvre élevée ou persistante, ou de survenue de signes de surinfection ou de persistance des symptômes au-delà de 5 jours, une réévaluation du traitement doit être faite.

#### **Mises en garde spéciales**

Le risque de dépendance essentiellement psychique n'apparaît que pour des posologies supérieures à celles recommandées et pour des traitements au long cours.

Pour éviter un risque de surdosage :

- vérifier l'absence de paracétamol, de phéniramine, ou d'autres antihistaminiques dans la composition d'autres traitements concomitants, y compris si ce sont des médicaments obtenus avec ou sans prescription ;
- respecter les doses maximales recommandées (voir rubrique 4.2).

De très rares cas d'effets indésirables cutanés graves ont été rapportés. Les patients doivent être informés des signes précoces de ces réactions cutanées sévères, et l'apparition d'une éruption cutanée ou de tout autre signe d'hypersensibilité impose l'arrêt du traitement.

#### **Précautions d'emploi**

##### **Liées à la présence de paracétamol**

Le paracétamol est à utiliser avec précaution en cas :

- de poids < 50kg ;
- d'insuffisance hépatocellulaire légère à modérée ;

- d'insuffisance rénale (voir tableau rubrique 4.2) ;
- d'alcoolisme chronique ;
- de malnutrition chronique (réserves basses en glutathion hépatique) ;
- de déshydratation (voir rubrique 4.2).

En cas de découverte d'une hépatite virale aigüe, il convient d'arrêter le traitement.

La consommation d'alcool pendant le traitement n'est pas recommandée.

### **Risques liés à l'utilisation concomitante de flucloxacilline**

La prudence est recommandée en cas d'administration concomitante de paracétamol et de flucloxacilline en raison d'un risque accru d'acidose métabolique à trou anionique élevé (AMTAE), en particulier chez les patients atteints d'insuffisance rénale sévère, de septicémie, de malnutrition et d'autres sources de déficit en glutathion (par exemple, alcoolisme chronique), ainsi que chez ceux utilisant des doses quotidiennes maximales de paracétamol. Une surveillance étroite, incluant la mesure de la 5-oxoproline urinaire, est recommandée.

### **Liées à la présence de maléate de phéniramine**

L'absorption de boissons alcoolisées, d'oxybate de sodium ou de sédatifs (barbituriques en particulier) qui potentialisent l'effet sédatif des antihistaminiques est à éviter pendant le traitement (voir rubrique 4.5).

### **Liées à la vitamine C**

La vitamine C doit être utilisée avec précaution chez les patients souffrant de troubles du métabolisme du fer et chez les sujets avec une déficience de la Glucose-6 Phosphate Déshydrogénase.

### **Liées aux excipients à effet notoire**

Ce médicament contient 43 mg d'aspartam par sachet. L'aspartam contient une source de phénylalanine. Peut être dangereux pour les personnes atteintes de phénylcétonurie (PCU), une maladie génétique rare caractérisée par l'accumulation de phénylalanine ne pouvant être éliminée correctement.

Les patients présentant un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose (maladie héréditaire rare) ne doivent pas prendre ce médicament.

Ce médicament contient 3 mg d'alcool (éthanol) par sachet. La quantité en dose de ce médicament équivaut à moins de 1 mL de bière ou 1 mL de vin. La faible quantité d'alcool contenue dans ce médicament n'est pas susceptible d'entraîner d'effet notable.

## **4.5. Interactions avec d'autres médicaments et autres formes d'interactions**

### **Liées à la présence de paracétamol**

### **Associations faisant l'objet de précautions d'emploi**

**+ ANTIVITAMINES K**

Risque d'augmentation de l'effet de l'antivitamine K et du risque hémorragique en cas de prise de paracétamol aux doses maximales (4 g/j) pendant au moins 4 jours.

Contrôle plus fréquent de l'INR. Adaptation éventuelle de la posologie de l'antivitamine K pendant le traitement par le paracétamol et après son arrêt.

#### **+ Flucloxacilline**

Il convient d'être prudent lors de l'utilisation concomitante de paracétamol et de flucloxacilline, car la prise simultanée a été associée à une acidose métabolique à trou anionique élevé, en particulier chez les patients présentant des facteurs de risque (voir rubrique 4.4).

### **Interactions avec les examens paracliniques**

La prise de paracétamol peut fausser le dosage de la glycémie par la méthode à la glucose oxydase- peroxydase en cas de concentrations anormalement élevées.

La prise de paracétamol peut fausser le dosage de l'acide urique sanguin par la méthode à l'acide phosphotungstique.

#### **Liées à la présence de maléate de phéniramine**

### **Associations déconseillées**

#### **+ Alcool (boisson ou excipient)**

Majoration par l'alcool de l'effet sédatif de l'antihistaminique H1. L'altération de la vigilance peut rendre dangereuses la conduite de véhicules et l'utilisation de machines.

Eviter la prise de boissons alcoolisées et de médicaments contenant de l'alcool.

#### **+ Oxybate de sodium**

Majoration de la dépression centrale. L'altération de la vigilance peut rendre dangereuses la conduite de véhicules et l'utilisation de machines.

### **Associations à prendre en compte**

**+ Autres médicaments atropiniques : antidépresseurs imipraminiques, la plupart des antihistaminiques H1 atropiniques, les antiparkinsoniens anticholinergiques, antispasmodiques atropiniques, disopyramide, neuroleptiques phénothiaziniques ainsi que clozapine**

Addition des effets indésirables atropiniques à type de rétention urinaire, constipation, sécheresse de la bouche.

**+ Autres médicaments sédatifs : dérivés morphiniques (analgésiques, antitussifs et traitements de substitution), neuroleptiques, barbituriques, benzodiazépines, anxiolytiques autres que benzodiazépines (par exemple méprobamate), hypnotiques, antidépresseurs sédatifs (amitriptyline, doxépine, miansérine, mirtazapine, trimipramine), antihistaminiques H1 sédatifs, antihypertenseurs centraux, baclofène et thalidomide**

Majoration de la dépression centrale. L'altération de la vigilance peut rendre dangereuses la conduite de véhicules et l'utilisation de machines.

#### **+ Anticholinestérasiques**

Risque de moindre efficacité de l'anticholinestérasique par antagonisme des récepteurs de l'acétylcholine par le maléate de phéniramine.

#### **+ Morphiniques**

Risque important d'akinésie colique, avec constipation sévère.

## **4.6. Fertilité, grossesse et allaitement**

## **Grossesse**

Il n'existe pas de données cliniques disponibles sur l'utilisation du paracétamol associé à la vitamine C et à la phéniramine.

Une vaste quantité de données portant sur les femmes enceintes démontre l'absence de toute malformation ou de toute toxicité fœtale/néonatale liées à l'utilisation du paracétamol. Les études épidémiologiques consacrées au neurodéveloppement des enfants exposés au paracétamol in utero produisent des résultats non concluants.

Par conséquent, par mesure de précaution, PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam n'est pas recommandé chez la femme enceinte.

## **Allaitement**

En l'absence d'étude chez l'animal et de données cliniques humaines, le risque chez l'enfant allaité n'est pas connu. Par conséquent, PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam ne doit pas être utilisé pendant l'allaitement.

## **Fertilité**

En raison du mécanisme d'action potentiel sur les cyclo-oxygénases et la synthèse de prostaglandines, le paracétamol pourrait altérer la fertilité chez la femme, par un effet sur l'ovulation réversible à l'arrêt du traitement. Son utilisation n'est pas recommandée chez les femmes qui souhaitent concevoir un enfant.

Des effets sur la fertilité des mâles ont été observés dans une étude chez l'animal. La pertinence de ces effets chez l'homme n'est pas connue.

### **4.7. Effets sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines**

PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg, poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam a une influence importante sur l'aptitude à conduire des véhicules et à utiliser des machines.

L'attention est appelée, notamment chez les conducteurs de véhicules et les utilisateurs de machines sur les risques de somnolence attachés à l'emploi de ce médicament, surtout en début de traitement.

Ce phénomène est accentué par la prise de boissons alcoolisées, de médicaments contenant de l'alcool ou de médicaments sédatifs.

### **4.8. Effets indésirables**

#### **Liés à la présence de paracétamol**

Les effets indésirables sont classés par système-organe. Leurs fréquences sont définies de la façon suivante :

- Très fréquent (? 1/10)
- Fréquent (? 1/100 à < 1/10)
- Peu fréquent (? 1/1 000 à < 1/100)

- Rare (? 1/10 000 à < 1/1 000)

- Très rare (< 1/10 000)

- Fréquence indéterminée (ne peut être estimée sur la base des données disponibles)

Classe de système-organe	Fréquence	Effet indésirable
Affections hématologiques et du système lymphatique	Très rare	Thrombopénie Neutropénie Leucopénie
Affections du système immunitaire	Rare	Réaction anaphylactique (incluant hypotension) Choc anaphylactique <sup>1</sup> Angioedème (edème de Quincke) <sup>1</sup>
Troubles du métabolisme et de la nutrition	Fréquence indéterminée	Acidose pyroglutamique chez les patients avec des facteurs prédisposant à la déplétion du glutamine
Affections gastro-intestinales	Fréquence indéterminée	Diarrhées Douleurs abdominales
Affections hépatobiliaires	Fréquence indéterminée	Augmentation des enzymes hépatiques
Affections de la peau et du tissu sous-cutané	Rare	Urticaire <sup>1</sup> Erythème <sup>1</sup> Rash cutané <sup>1</sup> Purpura <sup>2</sup>
	Très rare	Réactions cutanées graves <sup>1</sup>

<sup>1</sup>La survenue de ces effets impose l'arrêt définitif de ce médicament et des médicaments apparentés.

<sup>2</sup>La survenue de cet effet impose l'arrêt immédiat de ce médicament. Le produit pourra être réintroduit sur avis médical.

### Liés à la présence de maléate de phéniramine

Les caractéristiques pharmacologiques de la molécule sont à l'origine d'effets indésirables d'inégale intensité et liés ou non à la dose (voir rubrique 5.1) :

Classe de système-organe	Effet indésirable
Affections hématologiques et du système lymphatique	Leucopénie Neutropénie Thrombopénie Anémie hémolytique
Affections du système immunitaire	Edème, plus rarement angioedème (edème de Quincke) <sup>1</sup> Choc anaphylactique <sup>1</sup>

Affections du système nerveux

Sédation ou somnolence, plus marquée en début de traitement

Effets anticholinergiques à type de sécheresse des muqueuses, constipation, troubles de l'accommodation, mydriase, palpitations, risque de rétention urinaire

Hypotension orthostatique

Troubles de l'équilibre, vertiges, baisse de la mémoire ou de la concentration, plus fréquents chez le sujet âgé

Incoordination motrice, tremblements

Confusion mentale, hallucinations

Plus rarement, des effets sont à type d'excitation : agitation, nervosité, insomnie.

Affections de la peau et du tissu sous-cutané

Érythème<sup>1</sup>

Prurit<sup>1</sup>

Eczéma<sup>1</sup>

Urticaire<sup>1</sup>

Purpura<sup>2</sup>

<sup>1</sup>La survenue de ces effets impose l'arrêt définitif de ce médicament et des médicaments apparentés.

<sup>2</sup>La survenue de cet effet impose l'arrêt immédiat de ce médicament. Le produit pourra être réintroduit uniquement sur avis médical

### **Déclaration des effets indésirables suspectés**

La déclaration des effets indésirables suspectés après autorisation du médicament est importante. Elle permet une surveillance continue du rapport bénéfice/risque du médicament. Les professionnels de santé déclarent tout effet indésirable suspecté via le système national de déclaration : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et réseau des Centres Régionaux de Pharmacovigilance - Site internet : <https://signalement.social-sante.gouv.fr/>.

### **4.9. Surdosage**

#### **Lié à la présence de paracétamol**

Le risque d'une intoxication grave (surdosage thérapeutique ou intoxication accidentelle) peut être particulièrement élevé chez les sujets âgés, chez les jeunes enfants, chez les patients avec une atteinte hépatique, en cas d'alcoolisme chronique, chez les patients souffrant de malnutrition chronique. Dans ces cas, l'intoxication peut être mortelle.

#### **Symptômes**

Nausées, vomissements, anorexie, pâleur, douleurs abdominales apparaissent généralement dans les 24 premières heures.

Un surdosage provoque une cytolyse hépatique susceptible d'aboutir à une nécrose complète et irréversible se traduisant par une insuffisance hépatocellulaire, une acidose métabolique, une

encéphalopathie pouvant aller jusqu'au coma et à la mort.

Simultanément, on observe une augmentation des transaminases hépatiques, de la lactico-déshydrogénase, de la bilirubine et une diminution du taux de prothrombine pouvant apparaître 12 à 48 heures après l'ingestion.

Les symptômes cliniques de l'atteinte hépatique sont généralement observés après 1 à 2 jours, et atteignent un maximum après 3 à 4 jours.

Le surdosage peut également entraîner une pancréatite aiguë, une hyperamylasémie, une insuffisance rénale aiguë et une pancytopenie.

### Conduite d'urgence

- Arrêter le traitement.
- Transfert immédiat en milieu hospitalier.
- Prélever un tube de sang pour faire le dosage plasmatique initial de paracétamol.
- Evacuation rapide du produit ingéré par lavage gastrique.
- Le traitement du surdosage comprend classiquement l'administration aussi précoce que possible de l'antidote N-acétylcystéine par voie I.V. ou voie orale si possible avant la dixième heure.
- Traitement symptomatique.

Des tests hépatiques doivent être effectués au début du traitement et répétés toutes les 24 heures. Dans la plupart des cas, les transaminases hépatiques reviennent à la normale en 1 à 2 semaines avec une restitution intégrale de la fonction hépatique. Cependant, dans les cas très graves, une transplantation hépatique peut être nécessaire.

### Lié à la présence de maléate de phéniramine

Le surdosage en phéniramine peut entraîner : convulsions (surtout chez l'enfant), troubles de la conscience, coma.

### Lié à la présence de Vitamine C

Le surdosage en vitamine C peut entraîner des troubles digestifs (brûlures gastriques, diarrhées, douleurs abdominales).

A doses supérieures à 1 g/jour en vitamine C, risque d'hémolyse chez les sujets déficients en G6PD.

## 5. PROPRIETES PHARMACOLOGIQUES

### 5.1. Propriétés pharmacodynamiques

**Classe pharmacothérapeutique : AUTRES MÉDICAMENTS DU RHUME EN ASSOCIATION, code ATC : R05X.**

PARACETAMOL/VITAMINE C/PHENIRAMINE VIATRIS CONSEIL SANS SUCRE 500 mg/200 mg/25 mg, poudre pour solution buvable en sachet édulcorée à l'aspartam agit en exerçant 3 actions pharmacologiques :

- une action antihistaminique qui permet de réduire les rhinorrhées et les larmolements souvent associés, et qui s'oppose aux phénomènes spasmodiques tels que les éternuements en salve ;
- une action antalgique antipyrétique permettant une sédation de la fièvre et de la douleur (céphalées, myalgies) ;
- une compensation en acide ascorbique de l'organisme.

## **5.2. Propriétés pharmacocinétiques**

### **Du paracétamol**

#### **Absorption**

L'absorption du paracétamol par voie orale est complète et rapide. Les concentrations plasmatiques maximales sont atteintes 30 à 60 minutes après ingestion.

#### **Distribution**

Le paracétamol se distribue rapidement dans tous les tissus. Les concentrations sont comparables dans le sang, la salive et le plasma. La liaison aux protéines plasmatiques est faible.

#### **Biotransformation**

Le paracétamol est métabolisé essentiellement au niveau du foie. Les 2 voies métaboliques majeures sont la glycuconjugaison et la sulfoconjugaison. Cette dernière voie est rapidement saturable aux posologies supérieures aux doses thérapeutiques. Une voie mineure, catalysée par le cytochrome P 450, est la formation d'un intermédiaire réactif (le N-acétyl benzoquinone imine), qui, dans les conditions normales d'utilisation, est rapidement détoxifié par le glutathion réduit et éliminé dans les urines après conjugaison à la cystéine et à l'acide mercaptopurique. En revanche, lors d'intoxications massives, la quantité de ce métabolite toxique est augmentée.

#### **Élimination**

L'élimination est essentiellement urinaire. 90 % de la dose ingérée sont éliminés par le rein en 24 heures, principalement sous forme glycuconjuguée (60 à 80 %) et sulfoconjuguée (20 à 30 %). Moins de 5 % est éliminé sous forme inchangée. La demi-vie d'élimination est d'environ 2 heures.

#### **Variations physiopathologiques**

- Insuffisance rénale : en cas d'insuffisance rénale sévère (voir rubrique 4.2), l'élimination du paracétamol et de ses métabolites est retardée.
- Sujet âgé : la capacité de conjugaison n'est pas modifiée.

### **Du maléate de phéniramine**

Le maléate de phéniramine est bien absorbé au niveau du tube digestif. Sa demi-vie plasmatique est de 1h à 1h30 environ. Il possède une grande affinité tissulaire et est éliminé

essentiellement par voie rénale.

### **De l'acide ascorbique**

L'absorption digestive est bonne. En cas d'apports supérieurs aux besoins, l'excès est éliminé par voie urinaire.

## **5.3. Données de sécurité préclinique**

### **Du paracétamol :**

Aucune étude conventionnelle s'appuyant sur les normes actuellement admises pour évaluer la toxicité pour la reproduction et le développement n'est disponible.

## **6. DONNEES PHARMACEUTIQUES**

### **6.1. Liste des excipients**

Mannitol, acide citrique anhydre, povidone, citrate de magnésium anhydre, aspartam (E951), arôme antillais (huiles essentielles de citron et d'orange, pulpe d'orange, rhum, vanille, maltol, citral, gamma-lactones, acide citrique sur support composé de maltodextrine, de gomme arabique et de sucre).

### **6.2. Incompatibilités**

Sans objet.

### **6.3. Durée de conservation**

3 ans

### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.

### **6.5. Nature et contenu de l'emballage extérieur**

4, 6 ou 8 sachets (Papier/Aluminium/PE).

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **6.6. Précautions particulières d'élimination et de manipulation**

Pas d'exigences particulières.

## **7. TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

**VIATRIS SANTE**

1 RUE DE TURIN

69007 LYON

## **8. NUMERO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHE**

- 34009 300 406 3 8 : 4 sachets (Papier/Aluminium/PE).
- 34009 300 406 4 5 : 6 sachets (Papier/Aluminium/PE).

- 34009 300 406 5 2 : 8 sachets (Papier/Aluminium/PE).

**9. DATE DE PREMIERE AUTORISATION/DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

**10. DATE DE MISE A JOUR DU TEXTE**

[à compléter ultérieurement par le titulaire]

**11. DOSIMETRIE**

Sans objet.

**12. INSTRUCTIONS POUR LA PREPARATION DES RADIOPHARMACEUTIQUES**

Sans objet.

**CONDITIONS DE PRESCRIPTION ET DE DELIVRANCE**

Médicament non soumis à prescription médicale.